



LES ÉCHOS de GLAIGNES

Le bulletin d'informations municipales

N°48 Décembre 2025

🎄 L'ÉDITO DU MAIRE.....

Chères Glaignoises, chers Glaignois,

À l'heure où s'achève cette année 2025, je souhaite tout d'abord saluer l'engagement remarquable de nos associations. Une fois encore, elles ont su animer notre commune avec passion et générosité. Leur présence constante, leur énergie, leur capacité à rassembler et à créer du lien contribuent à la richesse de Glaignes. Qu'il s'agisse de culture, de solidarité, de sport ou de convivialité, leur action est un pilier essentiel de notre vie locale et je tiens à les en remercier chaleureusement.

Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à l'ensemble de l'équipe municipale. Tout au long de cette année, elle s'est mobilisée sans relâche sur chaque dossier, chaque projet, chaque sujet qui touche notre commune. Engagement, disponibilité et sens du service public ont une nouvelle fois guidé son action. Grâce à ce travail collectif, à notre participation active dans les différentes instances intercommunales, nous avons pu faire avancer des initiatives importantes, obtenir toutes les subventions utiles et préparer l'avenir de Glaignes.



Photo Bernard Gay

Un mot également pour l'équipe des Échos de Glaignes, dont le formidable travail permet, numéro après numéro, de proposer un bulletin clair, vivant et passionnant. Les sujets traités dans cette édition sont une nouvelle fois à la fois instructifs et riches.

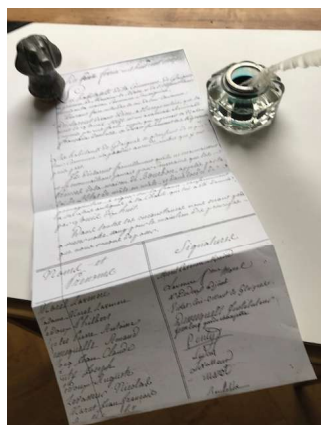
Alors que nous nous apprêtons à tourner la page de 2025, je souhaite la bienvenue aux trois nouvelles familles qui s'installent dans notre village et aux 3 enfants glaignois nés en 2025 et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous **le 17 janvier prochain** pour la cérémonie des vœux 2026, un moment convivial que j'aurai grand plaisir à partager avec vous.

En attendant, je vous souhaite, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, de très belles fêtes de fin d'année, pleines de joie, de sérénité et de moments précieux auprès de vos proches.

Marie-Paule Tardiveau



QUI ÉTAIENT LES MOUSQUETAIRES ?



"**M**ousquetaire", quel mot prestigieux qui fait voyager l'imagination grâce à Alexandre Dumas !

Celui-ci s'est inspiré de personnages ayant réellement existé : Armand de Sillègue d'Athos d'Auteville, Isaac de Porthau et Henri d'Aramiz. Tous trois ont servi dans une prestigieuse compagnie de mousquetaires aux alentours de 1640, sous les ordres de Jean Armand du Peyrer, comte de Trois-Villes, dit "Comte de Tréville". Quant à d'Artagnan, ce personnage emprunte son nom à Charles Ogier de Batz de Castelmore. Il fit une belle carrière, devenant capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, avant de mourir lors du siège de Maastricht en 1673.

Ces compagnies de mousquetaires (150 hommes) fondées sous Louis XIII et Louis XIV ont subi de nombreuses modifications mais ont perduré jusque dans les années 1830.

L'entrée dans une compagnie de mousquetaires permettait de prétendre ensuite à des commandements dans l'armée royale. Beaucoup mourraient très jeunes car ils étaient envoyés en première ligne.

En temps de paix, ils assurent les services exceptionnels : arrestations délicates, escortes... En temps de guerre, tels des dragons, ils combattent féroce-ment à pied ou à cheval, partent "en fourrageurs", montent à l'assaut des places, se distinguant par leur courage.

En 1667 au siège de Valenciennes ils montèrent les premiers à l'assaut comme des fantassins. Le siège de Phillippsburg (1734) ou les batailles de Fontenoy (1745) et Cassel (1766) seront autant d'occasions pour le corps de se distinguer.

On différenci-ait les Mousquetaires Noirs ou Gris, selon la robe de leurs chevaux.

Hélas, les coupes sombres qui amputèrent la Maison militaire du Roy sous Louis XVI n'épargnèrent pas les Mousquetaires, dissous par ordonnance royale du 15





QUI ÉTAIENT LES MOUSQUETAIRES ?.....

décembre 1775. Les deux compagnies furent supprimées dès le 1er janvier 1776. Ils furent très brièvement reformés sous la Première Restauration.

La Maison du roi sous les règnes de Louis XVIII et de Charles X a trouvé ses sources, d'une part directement dans la volonté de faire revivre cette institution prestigieuse de l'Ancien Régime, d'autre part dans l'organisation rationnelle de la Maison de l'Empereur créée sous l'Empire à l'imitation elle aussi de la même Maison du Roi de l'Ancien Régime.

La Maison du Roi s'organisait en maison civile d'une part, constituée de services placés sous l'autorité des grands officiers de la Couronne (grand aumônier, grand maître de France, grand chambellan, grand écuyer, grand veneur et grand maître de cérémonies), et une Maison militaire constituée de compagnies sous l'autorité des capitaines.

Les princes et princesses de la famille royale étaient pourvus, chacun, d'une maison aux effectifs réduits mais soutenue et contrôlée par le ministère de la Maison du Roi.



Notre Mousquetaire glaignois

Le grand écuyer et ses services étaient censés contrôler les écuries, mais dans les faits, cette tâche était assurée par le premier écuyer, et c'est donc là que j'assurais mon service d'écuyer de main de Madame la Comtesse d'Artois née en 1756. Elle épousa le Comte d'Artois en 1773 (futur roi Charles X, dut partir en exil à la révolution, et mourut en 1805 à Graz (Autriche).

Ce n'est qu'une fois au tombeau, et par mes escapades nocturnes, que je pus prendre connaissance des fabuleuses aventures des "Trois Mousquetaires", mais pour moi, point de ferrets de la reine, de casaque bleue flottant au vent, de folles chevauchées et de duels (un duel durait à peu près une minute avant que l'un des bretteurs ne passe de vie à trépas).

Marié en 1788 à ma douce Geneviève Claude de Broë, nous avons échappé à la guillotine qui, par chance n'a pas beaucoup sévi dans nos campagnes. J'avais quitté le service, mais j'étais resté proche de la famille royale, et c'est tout naturellement que mes fils Bernard et Cyr Guy Jérôme suivirent le Duc d'Angoulême (fils de Charles X) lors de la guerre d'Espagne.

En 1823, le duc d'Angoulême conduit la victorieuse expédition d'Espagne qui gagne la bataille du fort du Trocadéro, s'empare de Cadix et restaure, en monarque absolu, le roi Ferdinand VII d'Espagne. À l'avènement de son père Charles X, il devient dauphin de France.

En rentrant de la guerre d'Espagne, avec tous les honneurs, mes fils épousèrent les jumelles Françoise et Augustine, filles du Comte de Beaurains et s'installèrent à Glaignes auprès de la Comtesse.

Mon épouse et moi-même, nous sommes installés à Glaignes jusqu'à notre mort.

Je tiens à vous dire que je suis très fier de tenir une place particulière parmi vous, et vous en remercie.

Antoine Billard de Lorie, Mousquetaire du Roi



L'HISTOIRE DE NOTRE LAVOIR.....

Tous les Glaignois admirent le lavoir qui fait la fierté de notre village, et qui s'anime de décorations au moment des fêtes, Halloween ou la crèche de Noël. Mais connaissez-vous son histoire ?

Le lavoir que nous connaissons aujourd'hui n'est pas le premier dont Glaignes a été doté. Les registres des délibérations municipales conservés aux archives départementales de l'Oise nous renseignent¹.

Le 12 septembre 1825, le maire de Glaignes, M. Morel-Lavenere, présente au conseil municipal le devis qu'il a fait établir pour les *"ouvrages, fournitures et réparations à faire à l'église de Glaignes, et à la construction d'un lavoir commun"*. Le montant pour l'ensemble de ces travaux est de 591,15 francs. Les réparations de l'église sont considérées *"de la plus grande urgence"* et le lavoir *"absolument nécessaire et qu'il est indispensable d'en faire jouir les habitants de la commune, que d'ailleurs cet objet est pour peu dans les dépenses"*.

Cette dépense apparaît importante, en regard du budget annuel du village, qui s'élève ces années-là en moyenne à environ 850 francs. Pour financer ces travaux, le conseil propose de mettre en vente *« une faible portion »* de la *« grande étendue de marais servant au pâturage des bestiaux »*, choisie dans *« l'endroit le plus impraticable »*. Ce terrain compte *« treize ares cinquante centiares² (trente-neuf perches et demies mesure locale) »*.

Le conseil fixe les conditions précises de la mise aux enchères de la parcelle à vendre le 3 mars 1826. La date exacte de la cession, ainsi que son prix, ne figurent pas dans le registre des délibérations. On peut penser qu'elle a dû avoir lieu selon des modalités satisfaisantes, puisque, le 25 juin 1826, le maire procède à l'adjudication *« au rabais »* (comprendre au moins-disant) des travaux de l'église et du lavoir. Les enchères sont remportées par Pierre Langlois, un maçon d'Orrouy pour un prix de 395 francs. Il doit s'engager à *« garantir la pierre qu'il fournira spécialement pour le lavoir, qui doit être dure et résistable (sic) »*.

¹ Archives départementales de l'Oise EDT386/1D1

² 1350 m²



Le lavoir du parc de Geresme à Crépy-en-Valois



L'HISTOIRE DE NOTRE LAVOIR.....

Le devis n'a pas été retranscrit dans le registre des délibérations et aucune représentation figurée de ce lavoir n'est connue. Il n'apparaît pas comme élément de bâti sur le cadastre napoléonien établi dans notre commune en 1828. On peut donc supposer qu'il s'agit d'une construction modeste, d'un modèle simple, non couvert, qui consiste en un aménagement des berges du bras de rivière et à la pose d'un radier en pierre dans le lit de celle-ci.

Ce type de lavoir existe dans notre région, un exemple subsiste à Crépy-en-Valois dans le parc de Geresme, sur un bras du ru des Taillandiers (photo ci-contre). Quant à son emplacement, il est seulement précisé, « à la décharge du moulin à blé », c'est-à-dire sur un bras artificiel de la rivière servant à réguler le débit d'eau dans le bras principal qui alimente le moulin. Cet aménagement n'est plus visible aujourd'hui.

Un différend surgit cinq ans plus tard entre la commune et les propriétaires du moulin à blé. Le 6 novembre 1831, s'adressant au sous-préfet de Senlis, le maire et le conseil municipal exposent qu'ils viennent d'apprendre par voie d'affiche que « *Madame la Comtesse de Beaurains et MM. Billard de Lorière ont l'intention d'établir un second tournant à leur moulin à blé* ». Les propriétaires veulent installer une seconde roue. Selon son emplacement, cela va nécessiter soit la création d'un bras supplémentaire sur la rivière, soit une force motrice et un débit d'eau accrus sur le bras existant. Dans les deux cas, cela entraîne un volume d'eau réduit dans le bras de décharge, et donc dans le lavoir qui s'y trouve.

Le conseil prie « *l'autorité supérieure d'apporter la plus grande attention à autoriser cette nouvelle construction, attendu qu'il existe un lavoir public placé en face les vannes de décharge et construit aux frais de la commune. [...] Les exposants réclament que cette seconde tournure ne vienne gêner en rien le cours d'eau nécessaire audit lavoir et qu'on perçoive toujours et d'une manière non équivoque la quantité d'eau convenable dont l'usage en est établi depuis un temps immémorial et est d'une extrême urgence et réellement indispensable à l'intérêt public.* »

En mai 1832, l'ingénieur de l'arrondissement produit un rapport qui semble autoriser la modification du moulin, ce que le conseil municipal conteste énergiquement dans sa délibération du 9 juillet de la même année, arguant encore une fois du droit de la commune à accéder à ce bras de rivière et du fait que ces équipements ont été construits sur fonds publics.

La dispute se résout sur un retournement de situation, le 5 octobre suivant. Les membres du conseil reconnaissent que la commune « *n'a aucun droit sur la fausse rivière du moulin de Glaignes, qui est la propriété de MM. et dames de Lorière et de Beaurains* », et s'engage à démonter les pierres qui formaient le lavoir. En échange, les propriétaires du moulin, qui conviennent de la nécessité pour les habitants de disposer d'un lavoir et d'un abreuvoir, « *se font un plaisir d'établir l'un et l'autre et d'en faire la donation à ladite commune aux conditions ci-après* ».

S'en suit une liste de seize points précisant :

- Les conditions de la construction : emploi des pierres de l'ancien lavoir, emplacement dans la parcelle des donateurs, alignement, couverture,
- Les dimensions : le lavoir pourra accueillir douze personnes, l'abreuvoir six chevaux
- L'approvisionnement en eau, qui sera assuré par le meunier.
- Les donateurs se réservent l'usage exclusif du lavoir 25 jours par an, à condition d'en informer la population 48 heures à l'avance. En revanche, ils ne disposent pas de droit spécifique pour l'abreuvoir.
- Les donateurs prennent à leur charge la totalité des frais, la donation doit être régularisée avant le 1er septembre 1833, et la construction doit être terminée pour le 1er octobre 1833



L'HISTOIRE DE NOTRE LAVOIR.....

Il semble que les travaux aient subi un certain retard puisque, le 1^{er} octobre 1833, le conseil municipal, prenant acte d'une lettre de M. de Lorieère en date du 26 septembre, décide « *que l'on attendra le 10 au 15 courant et que, passé ce délai, le conseil prendra les mesures convenables pour donner suite à ce qui est en rapport au lavoir et à l'abreuvoir pour son exécution.* » L'absence de nouvelle mention par la suite laisse penser que les deux équipements ont été livrés comme annoncé.

Ce lavoir est celui que nous connaissons aujourd'hui : de forme rectangulaire, presque carrée, il est couvert. Le toit, dont les pentes sont orientées vers l'intérieur, est percé en son centre d'une ouverture (le *compluvium*) en sorte que l'eau de pluie se déverse dans le bassin (l'*impluvium*). Cet aménagement compense, au moins en partie, le fait qu'il ne soit plus alimenté directement par la rivière. Toutefois, une source vient s'y déverser et l'alimente en continu. Une vanne placée en sortie du bassin permet de réguler la hauteur de l'eau. Aucune mention de cette source n'en apparaît dans les documents de l'époque ; il nous reste des choses à apprendre à ce sujet. Sans doute cette source fut-elle amenée dès sa construction pour fournir une eau fraîche, propre et abondante...

Ce qui permet qu'aujourd'hui le lavoir soit toujours en eau, prêt à l'emploi ...

Imaginez, le travail est rude, la vapeur des lessiveuses rosit les joues, l'odeur de la lessive et du savon titille les narines, le babillage des lavandières rythmé par les brosses et les battoirs charme les oreilles... Un rêve ? Mais non, voyez, il y a encore du linge qui sèche !



Le lavoir de Glaignes, dont on aperçoit le toit incliné vers l'intérieur.



LE BLEUET, SYMBOLE DE RÉSILIENCE.....

COQUELICOT OU BLEUET ?

Ce 11 novembre, comme à chaque journée du souvenir de l'armistice mettant fin à la première guerre mondiale, au Royaume-Uni et dans tout le Commonwealth, on arborera le premier à sa boutonnière (un coquelicot), tandis qu'en France, on accrochera le second à son revers. Deux fleurs pour deux histoires, parallèles plus que concurrentes.



Les deux espèces, *Papaver rhoeas* et *Cyanus segetum*, de leur nom scientifique, possèdent une même vertu aux yeux des soldats de la guerre 1914/1918 : plus fortes que la barbarie, elles sont les seules à pousser obstinément dans la boue des tranchées ravagées. Le bleuet était souvent la seule fleur à pousser, avec le coquelicot, malgré le piétinement des hommes et les ravages des tranchées. Sa couleur évoquait à la fois l'uniforme bleu horizon des jeunes recrues françaises et le bleu du drapeau tricolore.

UNE INITIATIVE NÉE DES BLESSURES DE LA GRANDE GUERRE

En 1925, la France sort meurtrie du premier conflit mondial. Plus de 3,5 millions de soldats ont été blessés, dont un million handicapés à vie. À l'institution des Invalides, Charlotte Malletterre, fille du commandant de l'Hôtel des Invalides et Suzanne Lenhardt, infirmière major, décident d'agir. Elles créent un atelier où les anciens combattants confectionnent de petites fleurs en tissu : les bleuets. Ces insignes, vendus dans les rues, permettent de récolter des fonds pour soutenir les mutilés et leurs familles, tout en leur offrant une activité valorisante.

Ce geste simple devient rapidement un mouvement national de solidarité, et le bleuet est devenu la fleur du souvenir français, symbole d'espoir et de résilience.

LE COQUELICOT

Le coquelicot rouge sang est depuis longtemps associé aux armées combattant en Europe. Ces fleurs envahissaient souvent les fosses communes vestiges des batailles. Durant la Première Guerre mondiale, des bombardements d'artillerie intensifs bouleversèrent complètement le paysage, mêlant de la chaux aux sols crayeux. Les coquelicots s'épanouirent dans ce milieu, leur couleur flamboyant au milieu de ces terrains bombardés.

En 1921, la Great War Veteran's Association, le plus important des groupes d'anciens combattants, choisit le coquelicot comme symbole du souvenir. La Légion Canadienne, créée en 1925, l'adopta à son tour. Le coquelicot était porté sur le revers gauche et près du cœur pour rendre hommage au sacrifice des soldats en temps de guerre. Ils furent d'abord confectionnés par des anciens combattants handicapés. Les recettes de la vente servent, maintenant comme alors, à répondre aux besoins des anciens combattants.

Le coquelicot demeure au Canada, en Grande-Bretagne, dans les pays du Commonwealth et aux États-Unis un symbole durable du souvenir de ceux qui ont servi leur pays ou qui sont morts pour lui.



Spécimen non daté d'un coquelicot fait à la main.

L'ancien combattant de la 1ère guerre mondiale, James Stanley Taylor, qui a servi avec les 14ème et 174ème bataillons d'infanterie, a fait don de ce coquelicot au Musée canadien de la guerre. Les magazines et les organisations d'anciens combattants incitaient les Canadiens à acheter des coquelicots confectionnés à la main par des anciens combattants, "véritables souvenirs".



SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

En cette fin d'année, le comité des fêtes a organisé une soirée pour les bénévoles début octobre, où nous nous sommes retrouvé une quarantaine autour d'un repas très convivial.

Nous les remercions encore une fois pour leur investissement lors de nos manifestations, en particulier pour la fête à la tarte qui demande beaucoup d'aide pour la manutention.



SOIRÉE MOULES / FRITES / KARAOKÉ



Le 8 novembre dernier, notre traditionnelle soirée moules/frites a réuni plus d'une centaine de personnes. C'était une belle soirée de clôture 2025, très entraînante avec toutes ces chansons reprises par l'ensemble des participants. Ambiance chaleureuse et décontractée, comme à l'habitude.

Nous avons particulièrement apprécié la nouvelle acoustique de la

Ci-contre, l'équipe de choc des bénévoles en pleine activité.



GLAIGNES ANIMATIONS.....

salle suite aux travaux réalisés cette année. Le son était propre et l'on pouvait se parler à table sans gêne. Fini les résonances comme auparavant, surtout quand il y a autant de monde dans la salle.

De plus, nous avons pu tester le limiteur acoustique qui nous oblige aussi à respecter un niveau sonore correct, et à faire attention de ne pas ouvrir les portes (sinon le limiteur coupe le courant encore plus vite). Autant de systèmes qui permettent de respecter autant les personnes présentes à la soirée que les habitants du voisinage.



Qui dit "soirée moules-frites" dit aussi, à Glaignes, karaoké

CHOCOLATS DE NOËL

Pendant les fêtes de Noël, nous ferons, comme chaque année, la distribution de paquets de chocolats aux enfants de Glaignes (de moins de 12 ans).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Très importante cette fois-ci, IL Y A URGENCE !

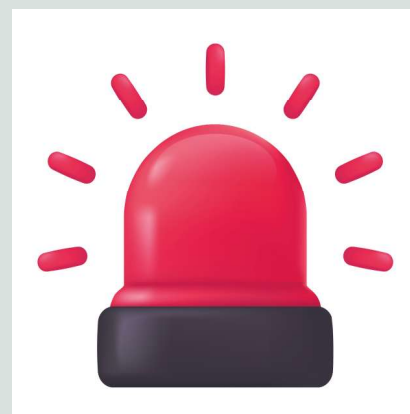
Courant janvier, nous vous inviterons à participer à la prochaine "Assemblée Générale de Glaignes Animations".

Vous savez que certaines personnes du comité ne se représentent pas :

- Claude Dourfer n'est plus président depuis un an. Il n'a pas trouvé de remplaçant mais a continué d'assurer ce qui était engagé en 2025.
- Le poste de secrétaire assuré par Isabelle devra aussi trouver preneur.

Si de nouvelles personnes n'intègrent pas l'équipe, l'organisation de festivités l'année prochaine sera très incertaine.

L'association doit au minimum avoir deux représentants officiels (Président, Secrétaire ou Trésorier). Dans l'état actuel des choses, nous pouvons déjà vous dire qu'aucun engagement ne peut être pris pour une fête à la tarte 2026, en tous cas pas dans la formule traditionnelle d'un repas/spectacle de 600 places sur l'esplanade Beaumaraïs.





HALLOWEEN 2025 – UN IMMENSE MERCI !.....

L'association Gaignes Etxea a organisé sa nouvelle édition d'Halloween, et ce fut un véritable succès !

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation, votre bonne humeur et vos magnifiques déguisements.

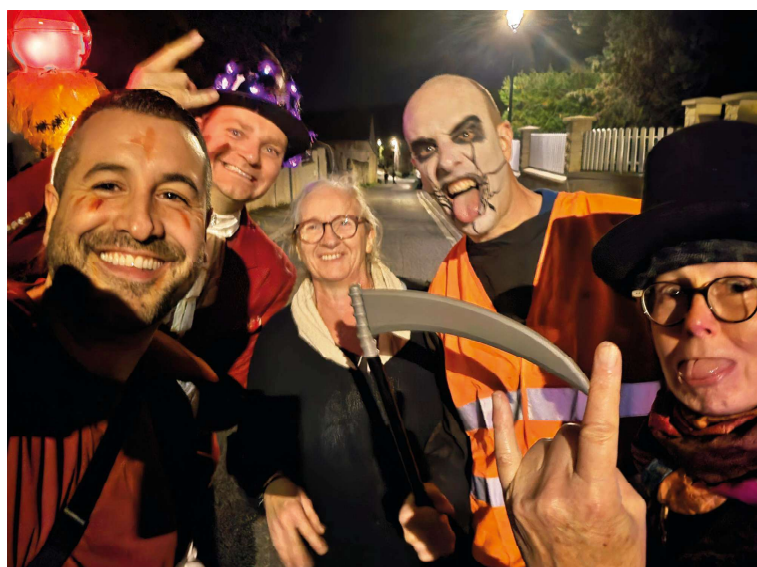
Le départ a été donné devant le lavoir magnifiquement décoré pour l'occasion, où chocolat chaud et vin chaud ont été offerts afin de réchauffer petits et grands. Accompagnés de leurs familles, nos nombreux petits monstres ont parcouru le village, faisant halte auprès de 49 maisons participantes. Grâce à la générosité des Gaignois, nombreux kilos de bonbons ont été récoltés pour le plus grand bonheur des enfants.

Le cortège s'est élancé à 18h30 pour se conclure à 20h00, dans une ambiance festive et conviviale.

Un immense bravo aux habitants pour leur implication et leur esprit de fête !

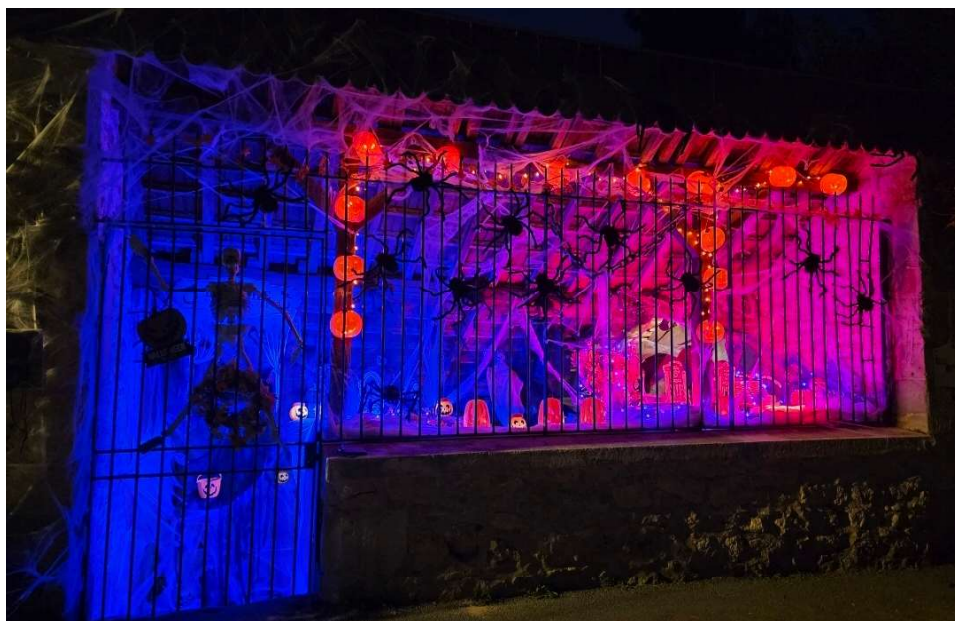
Gaignes Etxea remercie chaleureusement l'ensemble des participants et annonce déjà sa 3ème édition, qui aura lieu "samedi 31 octobre 2026", même heure, même endroit !

À très bientôt pour de nouvelles aventures festives !





HALLOWEEN 2025 – UN IMMENSE MERCI !.....



CONCOURS DU PLUS BEAU SAPIN

N'oubliez pas de participer au concours du plus beau sapin de Noël. Pour participer, vous devrez envoyer la photo de votre sapin de Noël au

06.43.88 46.99

Une très belle corbeille de produits de fête sera offerte à la famille gagnante.

Date limite d'envoi des photos : **24 décembre !**

2025

Glaignes Etxea

Participation
réservée aux habitants,
Du 1er au 24 décembre
Une très belle corbeille
de produits de fêtes
à gagner

Pour participer,
envoyez-nous une
photo de votre sapin au



LES TRÉTEAUX DE GLAIGNES NOUS COMMUNIQUENT...

Lettre du Président du Tribunal de Senlis
Aux très estimés habitants de Glaignes

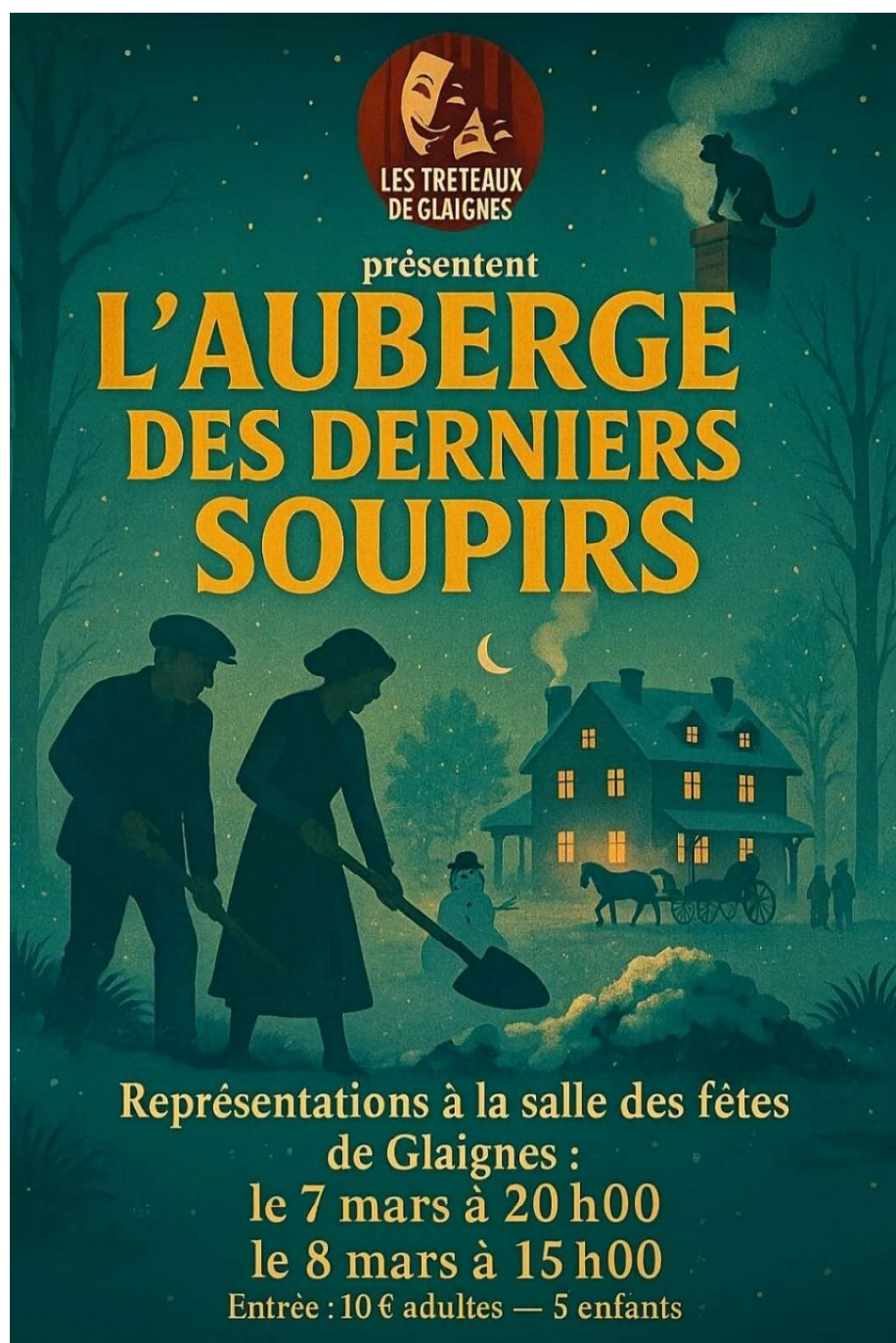
Mesdames, Messieurs, chers Glaignois,

Si je prends une nouvelle fois la plume, c'est pour vous rappeler que je vous avais promis, jadis, de vous révéler toute la vérité sur une affaire qui a troublé notre région... Une affaire dont les ombres se sont glissées dans vos ruelles, vos campagnes, et même, dit-on, jusque dans vos souvenirs.

Oui, Glaignes, je vous avais écrit.

Oui, je vous avais prévenus.

Et oui... vous aviez préféré fermer les volets.



Aujourd'hui, le moment est venu de soulever enfin le rideau sur cette histoire que certains qualifieront de trouble, d'autres de risible, et que moi-même je ne peux décrire que comme un... drame administratif teinté de frissons.

Je vous invite donc à assister à la grande reconstitution proposée par **Les Tréteaux de Glaignes**, seule troupe assez courageuse — ou téméraire — pour s'attaquer à ce mystère jamais élucidé.

Les 7 et 8 mars,

la **vérité** apparaîtra.

Ou du moins... quelque chose qui y ressemble.

Avec tout le sérieux d'un président qui en a vu d'autres,

Le Président du Tribunal de Senlis



L'ASSOCIATION SPORTIVE DE GLAIGNES.....

Cette rentrée 2025 nous aura réservé bien des surprises !



BABY GYM

Après le départ d'Allison et d'Annelyse fin juin, l'une accueillant un heureux événement et l'autre partant vers une nouvelle aventure professionnelle à Blois, nous nous sommes retrouvés sans coach pour la rentrée de septembre. Nous tenons à les remercier sincèrement pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leur approche toujours bienveillante auprès des enfants.

La déception fut grande, pour nous comme pour les familles, d'autant plus que les demandes d'inscription ne cessent d'augmenter chaque année.

Heureusement, les vacances d'octobre ont porté leurs fruits : nous avons enfin pu engager un coach, disponible et motivé pour accompagner les plus petits. Et pour la première fois, il s'agit d'un homme : Guillaume ! Nous lui souhaitons la bienvenue et une longue aventure à Glaignes.



Les groupes enfants se sont rapidement constitués :

- Les Grenouilles (16 mois - 2 ans) mercredi de 16h 30 à 17h 15 : 17 enfants (cours complet, présence d'un parent obligatoire)
- Les Kangourous (2 - 4 ans) : mercredi de 15h 30 à 16h 15 : 12 enfants (présence d'un parent selon l'autonomie de l'enfant)
- Les Girafes (4 - 6 ans) mercredi de 17h 30 à 18h 30 : 4 enfants, beaucoup des plus grands ayant rejoint d'autres clubs après l'arrêt temporaire des cours en septembre.

Le groupe des 4 - 6 ans n'attend plus que de nouvelles petites "girafes" pour s'agrandir : rejoignez-nous pour une année pleine de jeux, de motricité et de bonne humeur !

GYM ADULTES



Du côté des adultes, l'année démarre en beauté : 36 adhérents, dont 14 Glaignois(es), un record pour l'association !

Nos trois courageux sportifs masculins se sentent un peu seuls dans cette belle équipe... alors messieurs, n'hésitez pas à les rejoindre : ce sera excellent pour leur moral !

Les cours sont encadrés par Pauline, notre coach énergique, dynamique et rayonnante. Après avoir assuré les cours du jeudi l'an dernier, aux côtés d'Annelyse qui animait ceux du lundi, elle continue à nous accompagner avec enthousiasme. Nous la remercions une nouvelle fois : sans son aide l'an passé, il n'y aurait probablement plus de cours adultes aujourd'hui.

Horaires des cours adultes :

- Lundi : 19h – 20h
- Jeudi : 11h – 12h



Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année et une très belle année sportive, pleine d'échanges, de progrès et de plaisir partagé ! !



LES NOËLS DE LA MAIRIE.....

Chaque année, la mairie marque les fêtes de fin d'année par quelques petits cadeaux aux habitants :



- Chaque enfant de moins de 5 ans (ils sont 13) a reçu un bon d'achat de 25 euros chez "La grande Récréée" à Compiègne
- Les enfants de 6 à 18 ans, au nombre de 53 à Glaignes, ont été invités au parc Astérix. Voyage en car organisé par la mairie.
- Le traditionnel colis de Noël (vin, conserves fines, friandises) pour les 65 ans et plus a été distribué à 35 personnes seules et 32 couples dans l'Espace Beaumaraais, soit 99 personnes, avec vin chaud, chocolat et café, petits gâteaux sucrés et salés, moment de rencontre et de détente.
- Enfin, chaque famille glaignoise a reçu cette année un petit sac à dos, estampillé du logo de Glaignes, lequel pourra, comme son ancêtre, faire de grands voyages et donner lieu à de nouvelles photos.

RAMASSAGE DES SAPINS.....

La CCPV nous informe que la collecte des sapins se fera la semaine du 12 au 16 janvier, jour habituel de la collecte des déchets verts pour notre commune.

À sortir la veille au soir :

- sapin naturel
- non floqué
- non placé dans un sac à sapin ou autre.

Si votre sapin est très grand, il est conseillé de le scier pour pouvoir être collecté.

Le sapin sera à déposer au sol, bien visible pour les agents.

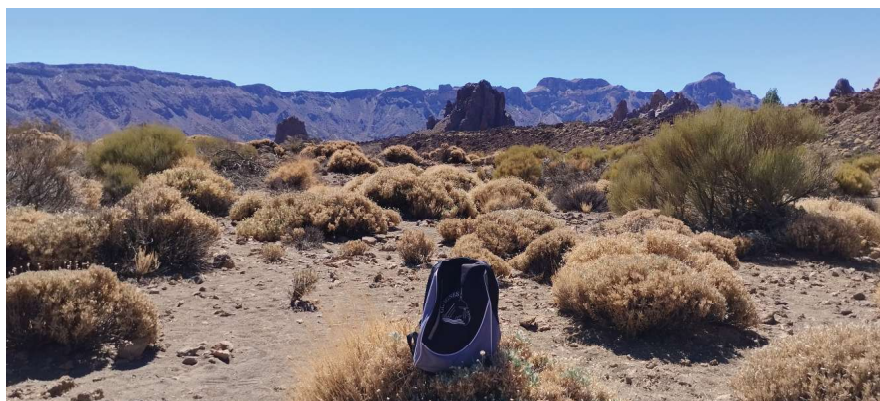
LA CRÈCHE A ÉTÉ INSTALLÉE AU LAVOIR.....

Comme traditionnellement, une crèche de Noël a été installée au lavoir. Venez la voir, elle est très belle. Nous remercions Glana pour cette superbe réalisation.





LA BALADE INFERNALE DU SAC.....



Notre valeureux lutin Glaignois continue ses promenades de par le vaste monde, toujours accompagné de son fidèle et irremplaçable sac.

Le voici en Afrique du sud, au cap de Bonne Espérance, puis à Teide, aux Canaries au large du Maroc, puis enfin à Vienne en Autriche.



LE TRADITIONNEL RAMASSAGE CITOYEN.....

Le plaisir de circuler dans notre village et dans ses alentours ne peut être gâché par quelques canettes, papiers gras ou plastiques. C'est pourquoi, deux fois par an, une matinée commando est organisée par la mairie pour faire place propre. La dernière en date a eu lieu dimanche 19 octobre. Nous avons arpenté la départementale et, chose surprenante, nous trouvons toujours de quoi remplir nos sacs poubelle.

Cette action citoyenne est organisée conjointement avec nos communes voisines. Nous nous sommes tous retrouvés à Gilocourt pour un pot sympathique.





L'HEURE DES BILANS.....

Les prochaines élections municipales auront lieu en mars. L'équipe municipale présente ici un rapide bilan de ses six années d'activités.

TRAVAUX

Durant la mandature, d'importants chantiers ont été entrepris et réalisés :

- Passage de tout l'éclairage public en leds
- Changement de la conduite d'eau et enfouissement des réseaux dans la rue Chantepie
- Rénovation de la salle des fêtes : acoustique, chauffage/climatisation, portes
- Restauration de l'église
- Construction d'une micro crèche
- Mise en place de 16 caméras de vidéo protection.

Il y eut également de plus petites réalisations, certaines en collaboration avec des associations locales : remplacement de lampadaires aux Sablons, aménagement de voirie dans la rue des Moulins, peinture des portes de l'église, rénovation du monument aux morts et du poteau Picard Piqu'hardi, installation d'un filet pare-balls dans l'Espace Beaumaraïs, création d'un parcours d'orientation, aménagement du terrain de foot au Piège.

ÉTUDES

Des études et consultations ont été réalisées avant chaque grand chantier, comme par exemple l'étude acoustique de la salle des fêtes. Une étude avec collecte de devis a été réalisée pour améliorer les jeux pour enfants de l'Espace Beaumaraïs. La mairie a travaillé avec Aquilon sur l'histoire de Glaignes (qui fut présentée en réunion publique). Notons également une étude sur l'aménagement du cimetière, sur la dépose de la tribune de l'église, ou le suivi du projet privé d'agrophotovoltaïque. Des études furent menées à la demande de l'État : définition de zones prioritaires pour les énergies renouvelables et analyses concernant les zones de non artificialisation des sols.

SERVICES

Des services ont été apportés ou mis en place :

- Distribution de masques chirurgicaux, puis en tissu, lors du Covid
- Organisation de la vaccination pour les demandeurs
- Achats groupés de fuel et de pellets
- Rénovation du site Internet et mise en place d'une application dédiée
- Certification des adresses des glaignois
- Lutte contre les chats errants : capture et stérilisation
- Aides à la rentrée scolaire des enfants
- Noël, chaque année, des enfants et ados
- Colis de Noël pour les plus de 65 ans
- Soutien à la vie des associations du village (subventions, prêts de la salle des fêtes).

ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS

L'équipe municipale, en sus de l'activité des associations glaignoises, crée chaque année des animations : fête des voisins, jeux (triathlon de l'apéro), concours de dessins pour les enfants, une soirée chorale à l'église, la nuit de la chouette.

Signalons les deux ramassages citoyens inter villageois annuels pour garder nos rues propres.



Enfin, ajoutons la parution des Echos de Glaignes, bulletin municipal trimestriel qui fait état de la vie de la commune, de la vie associative, de l'histoire de Glaignes, des rendez-vous culturels ; il organise la transparence financière des finances municipales ou vous informe sur la qualité de l'eau et autres services intercommunaux.



UN TERRAIN DE FOOT POUR NOS ADOS.....



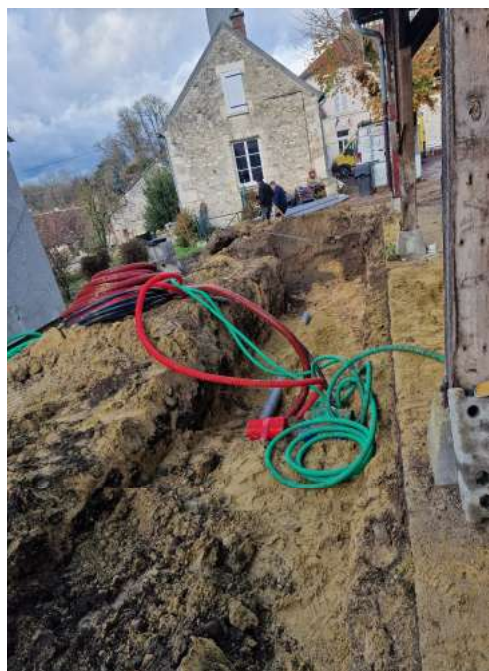
La mairie a aménagé un terrain de foot pour nos adolescents. C'est le terrain du Piège (en haut de la mairie, derrière la voie ferrée). Celui-ci a toujours été traditionnellement utilisé par les jeunes pour jouer au football.

Aujourd'hui, il dispose de buts bien ancrés, avec filets. Une clôture grillagée a également été installée tout autour afin d'éviter aux ballons de partir loin dans la pente.



LES TRAVAUX DE POURSUIVENT.....

Les travaux de la micro crèche se poursuivent normalement et de manière satisfaisante. Chaque semaine, une réunion de chantier réunit la mairie, l'architecte et les entreprises de travaux.





PHOTOS D'AUTREFOIS.....



L'entrée du village, en venant de Séry-Magneval.

Dans les années 60 et aujourd'hui.



HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE.....

Ce 11 novembre, les trois villages de Rocquemont, Glaignes et Séry-Magneval se sont regroupés pour rendre hommage aux soldats morts pour la France durant la première guerre mondiale. Une cérémonie a eu lieu dans chacun des trois villages. Comme l'a souligné le texte lu par chaque maire, ces combattants sont venus des quatre coins du globe pour défendre notre liberté et notre démocratie. Nous leur rendons hommage. À Glaignes, la liste des soldats morts au combat est de 17 jeunes dont 4 non-inscrits sur le monument aux morts (en cours de vérification pour y ajouter leur nom).

Nous nous sommes ensuite tous retrouvés dans la salle du conseil de Séry-Magneval, salle récemment rénovée, très belle et fonctionnelle. Un diaporama nous a fait apprécier les différentes étapes des travaux de rénovation qui eurent lieu il y a un an. Cette journée fut l'occasion de partager l'amitié qui s'est établie depuis longtemps entre nos trois villages.





UNE HISTOIRE DE NOËL.....

Quand, après deux boucs abandonnés dans Glaignes, deux chiens errants sont repérés sur notre territoire ...

Début octobre, Jean-Pierre Bocquet aperçoit dans la plaine deux chiens égarés dont un totalement épuisé, allongé inerte en bordure de route. Il recueille ce premier chien et en réfère à notre Maire.



Celle-ci confie le chien épuisé à Natacha Picart (qui avait déjà aidé la commune lors de la capture des deux boucs abandonnés) qui accepte de le garder en pension provisoirement. Ce chien est équipé d'une puce qui nous permet d'identifier son propriétaire. Le numéro de téléphone

n'est plus attribué. Madame la Maire obtient son adresse : à Saint-Quentin. Des recherches actives sont entreprises à l'adresse, sur les réseaux sociaux où la personne communique. Elle ne travaille pas toutefois où elle l'indique. Nous écrivons à ses contacts pour signaler que Poppy, 7 ans, est à Glaignes.

Rien en retour après plusieurs semaines. Poppy a très probablement été abandonné.

Le second chien est une petite chienne noire au pelage frisé. Cette chienne rode dans le village depuis des semaines sans que nous parvenions à l'attraper. Elle entre dans les cours ouvertes. Par deux fois, et grâce à notre cantonnier qui la nourrit de temps en temps, la mairie réussit à l'enfermer dans sa cour mais ne parvient pas à éviter qu'elle se sauve en franchissant un mur impressionnant.

Même scénario chez Régine et Bernard Boitel, chez lesquels la chienne est entrée et qui ont prestement fermé leur cour. La chienne est très affamée ; ils la nourrissent mais il est toujours impossible de l'approcher. Notre maire mobilise plusieurs habitants. La famille Baert fournit une cage laquelle, trop petite, ne peut pas capturer l'animal. Le lendemain, après une nuit où la température est passée au-dessous de zéro, Jean-Pierre Bocquet, sollicité, fournit une cage-piège

plus grande. Notre petite chienne mettra toute une journée pour enfin, en fin d'après-midi y entrer et s'y trouver enfermée.

Chez le vétérinaire consulté, le verdict tombe : la chienne n'est ni pucée ni tatouée, sans maître donc. Nous étions tous tristes autour de la cage, car cette petite chienne n'était pas dangereuse mais apeurée et désespérée. La solution était néanmoins de l'emmener à la SPA où un triste sort l'attendait de toute évidence. Rendez-vous est pris entre Madame le Maire et Jean-Pierre Bocquet le lendemain matin.

Jean-Pierre emmène la cage avec la chienne chez lui. Là, il la réconforte, la réchauffe, la nourrit et le lendemain, matin lors de l'appel de Madame le Maire, une bonne nouvelle lui est annoncée : la chienne est adoptée ! Elle a été baignée, soignée et elle s'appellera Alicia.



Nous savons, depuis, que cette chienne est propre, calme et gentille et offre déjà des câlins à son maître sur son canapé. Cette rencontre a fait deux heureux et même trois car Patrick Bocquet participe également au bonheur de cette nouvelle compagnie.

Nous sommes à un mois de Noël, et cette anecdote s'apparente aux contes de Noël, une histoire de bienveillance et de solidarité. Il reste cependant Poppy, chien obéissant et également gentil... dans l'attente d'un foyer aussi. Nous diffusons l'information un peu partout en espérant une adoption.

Devant ces abandons, nous ne pouvons nous empêcher de juger le comportement humain ignoble et remercions toutes les personnes qui ont contribué à nous aider pour qu'un meilleur sort soit réservé à ces deux animaux.



LES HEURES CREUSES VONT ÉVOLUER À LA SICAE.....

L'État, via la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), va faire évoluer la réglementation concernant la facturation de l'électricité en matière d'heures creuses, c'est-à-dire les périodes de la journée où l'électricité est moins chère. Aujourd'hui, les heures creuses se situent durant la nuit. L'évolution du tarif aura pour objectif de favoriser la consommation d'électricité en milieu de journée, période où elle est la plus abondante en raison de l'importance prise par l'énergie solaire dans notre mix énergétique.



Le tarif de la Sicae va donc évoluer. Il y aura des heures creuses en journée et, possiblement des plages horaires différentes selon la saison. Chaque client de la Sicae continuera à bénéficier de 8 heures creuses par jour, mais celles-ci seront réparties en plusieurs périodes en remplacement d'un seul bloc nocturne.

La Sicae ne modifiera ses plages d'heures creuses qu'en 2027. Ce n'est donc pas pour tout de suite. Ceci ne concernera pas tous les clients. Vous ne pourrez généralement pas négocier de plage horaire, la Sicae définissant ses plages horaires selon les contraintes de son réseau.

La Sicae informera chacun de ses clients un mois à l'avance.

Comment chaque client fera-t-il son adaptation aux nouvelles périodes ?

a) Si vous pilotez manuellement vos équipements électriques. La Sicae vous aura informé des périodes creuses et vous aurez à changer vos habitudes : par exemple, faire tourner le lave-linge et le sèche-linge en journée.

b) Si vos équipements sont pilotés automatiquement, tels le chauffe-eau ou le lave-linge :

- soit ils sont pilotés par un programmeur indépendant de la Sicae : il vous faudra alors modifier la programmation
- soit ils sont pilotés par le compteur Linky : vous n'aurez rien à faire, tout sera automatique.

Quel est l'intérêt des heures creuses ?

Pour qu'il y ait un réel intérêt financier à opter pour les heures creuses, il faut qu'au moins 30 % de votre consommation électrique tombe en heures creuses. Et ce n'est pas forcément facile. Diverses études (Expertise énergie, 50 millions de consommateurs, Que Choisir) montrent que 50 % des abonnés aux heures creuses ne rentabilisent pas leur choix. Que Choisir indique que seulement 1 foyer sur 4 s'y retrouve.

Les petits consommateurs (moins de 6 000 kWh/an) n'y ont pas intérêt.

Les gros consommateurs y trouvent leur intérêt suite à une discipline rigoureuse ou quand ils peuvent basculer une partie de leur chauffage électrique lors des heures creuses, par exemple avec des radiateurs à accumulation. Quand il y a gain, il n'est toutefois que de quelques % de la facture énergétique.





LES HEURES CREUSES VONT ÉVOLUER À LA SICAE.....

Tarifs actuels de la Sicae

Niveau de l'installation	6 kVA	9 kVA
Tarif de base		
Abonnement annuel	186 €/an	233 €/an
Coût du kWh	0.1952 €/kWh	
Tarif heures creuses		
Abonnement annuel	192 €/an	243 €/an
Heures creuses	0.2081 €/kWh	
Heures pleines	0.1635 €/kWh	



Exemple de facture annuelle

40 % de la consommation annuelle est en heures creuses

Consommation	4 000 kWh/an	12 000 kWh/an	19 000 kWh/an
Avec le tarif de base	1 014 €/an	2 575 €/an	3 942 €/an
Avec le tarif heures creuses	1 004 €/an	2 526 €/an	3 857 €/an
Gain	1%	2%	2%



RESPECTONS LES LIMITATIONS DE VITESSE À GLAIGNES....

La sécurité de tous est l'affaire de chacun. Dans notre village, la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h sur l'ensemble du territoire, sauf indication contraire sur certaines rues où elle est réduite à 30 km/h. Bon nombre de nos rues sont étroites et sans trottoirs. Certaines équipées de trottoirs supportent des voitures garées, en partie sur eux, afin de faciliter le croisement des véhicules comme dans la rue des Sablons ou dans une partie de la rue Chantepie.

Pourquoi devons-nous respecter ces limitations ?

- Protéger les habitants : les enfants, les personnes âgées et les piétons sont particulièrement vulnérables. Une vitesse adaptée réduit considérablement les risques d'accidents graves, plus encore lorsque l'on tient compte de la configuration de notre village.
- Améliorer la qualité de vie : des vitesses modérées limitent le bruit et la pollution, rendant notre village encore plus agréable à vivre.
- Respecter la loi : le non-respect des limitations peut entraîner des sanctions (amendes, retraits de points, contrôles de vitesse).



Un effort collectif

Chaque conducteur, qu'il soit résident ou de passage, contribue à la sécurité de tous. Rouler à une vitesse adaptée permet de prévenir les accidents et de protéger les vies.

Ensemble, faisons de notre village un endroit sûr pour tous !



ÉLECTIONS MUNICIPALES : NOUVEAU MODE DE SCRUTIN..

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars. Attention, en application de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin a changé !

Nous allons voter, non plus pour des personnes individuelles, mais pour une liste. Il s'agira toujours d'élire 11 conseillers municipaux, mais chaque électeur votera pour une liste complète. Il s'agit de listes bloquées non modifiables. Chaque liste devra respecter la parité, c'est-à-dire être composée en alternant femme-homme (ou homme-femme). L'ordre des noms sur la liste aura une grande importance puisque, selon le nombre de voix obtenues par la liste, seuls les premiers de la liste seront élus.

Il s'agit d'un scrutin proportionnel avec prime majoritaire. Voici comment cela fonctionne :

Un tour ou deux tours ?

Le soir du jour du vote, on décompte le nombre de voix pour chaque liste présente : si une liste atteint plus de 50 % des bulletins exprimés, il n'y aura pas de second tour. Dans le cas contraire, il faudra revoter le dimanche suivant.

Donc, s'il n'y a que deux listes (ou a fortiori qu'une seule), il n'y aura qu'un seul tour.

En cas de deuxième tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés pourront se présenter (la fusion entre petites listes est possible).

L'attribution des sièges

La liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix obtient la majorité des sièges, soit, pour Glaignes 6 sièges. Les sièges restants sont ensuite répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés y compris la liste majoritaire. Pour répartir ces sièges restants, on utilise le quotient électoral (nombre de suffrages exprimés

divisé par le nombre de sièges restant à pourvoir), puis, s'il reste des sièges à pourvoir, on les attribue en fonction de la plus forte moyenne.

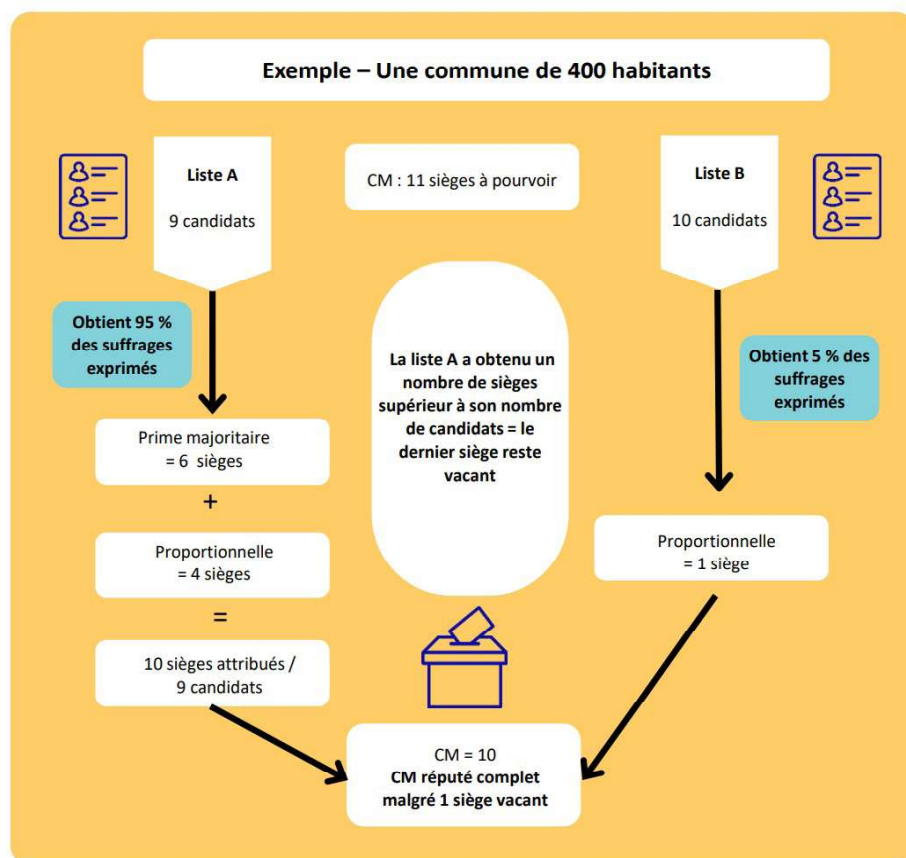
Ce mode de scrutin donne une forte prime à la liste majoritaire, les autres listes n'obtenant qu'un faible nombre de sièges.

Les candidats de chaque liste sont retenus selon leur position dans la liste, en commençant par le numéro 1.

Le nombre d'élus

Pour Glaignes, il nous faut élire 11 conseillers municipaux. Chaque liste pourra contenir entre 9 et 13 noms. Quand la liste comporte 13 noms, seuls 11 sont retenus. Les deux autres noms seront alors utilisés pour remplacer un élu défaillant en cours de mandature, sans avoir besoin de refaire une élection.

Dans le cas où une liste obtient plus de sièges qu'elle n'a de candidats, alors les sièges qu'elle ne peut pas occuper restent vacants.



L'association des Maires de France a produit un guide d'où sont tirées ces informations et ce schéma. Pour le consulter : aller sur le site amf.asso.fr, puis taper dans la barre de recherche : "Réforme du mode de scrutin".



ÉLECTIONS MUNICIPALES : NOUVEAU MODE DE SCRUTIN...

Bulletins blancs ou nuls

Un bulletin surchargé ou raturé ou déchiré, sera considéré comme nul contrairement à ce qui se passait avant.

Un bulletin blanc est constitué soit par une enveloppe vide soit par une enveloppe contenant un papier totalement vierge.

Le nombre de suffrages exprimés est quant à lui égal au nombre total de votants diminué du nombre des bulletins blancs ou nuls.

Le choix du maire et des adjoints

Le maire est élu lors de la première réunion du conseil municipal. Il s'agira en principe de la tête

de la liste majoritaire, mais ce n'est pas obligatoire.

Les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée). La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. L'obligation de parité ne s'applique pas au couple maire/adjoint. Le premier adjoint peut donc être du même sexe que le maire.

Dépôt des listes

Les listes sont à déposer en février 2026, avant la fin du mois.



GLAIGNES ADHÈRE AU REGROUPEMENT DES CAMERAS.....

Le Syndicat (SMOTHD) qui a été créé pour installer la fibre optique dans tout le département de l'Oise a principalement atteint son objectif puisque l'Oise est maintenant partout équipée de la fibre optique. Ce syndicat a développé une seconde compétence en matière de caméras. Il a créé à Beauvais un Centre de Supervision Départemental (CSD) dont l'objectif est de regrouper les images en provenance des caméras de toutes les communes du département.

La commune de Glaignes, comme déjà 150 communes du département, a décidé d'adhérer à ce syndicat. Une ligne spécialisée reliera directement, et de manière sécurisée, notre système de caméras au Centre de Supervision.

La convention passée avec le SMOTHD indique que : *"Le SMOTHD signalera, en temps réel, aux autorités dotées du pouvoir de police tous les événements captés par les dispositifs de vidéoprotection communaux raccordés au CSD susceptibles de constituer une infraction ou un trouble à l'ordre public, à charge pour l'autorité de police compétente de constater l'existence éventuelle d'une infraction. Ce signalement pourra également être transmis aux forces de sécurité de l'État dans les conditions prévues au sein de la convention relative aux modalités d'intervention des forces de sécurité de l'État. Le SMOTHD*

pourra mettre en place un système de signalement automatisé d'événements (logiciels de signalement d'infraction ou de troubles potentiels à l'ordre public, par exemple détection des attroupements, de coups de feu, d'alarmes voiture ou incendie...)."

Le but est donc de détecter d'éventuelles infractions. Cette centralisation constituera par exemple une aide aux forces de gendarmerie pour pister un véhicule suspect et le suivre dans tout le département.

Les agents du SMOTHD en charge du visionnage et des opérations de signalement seront soumis à une obligation de réserve et de discrétion.

Le Centre de Supervision utilisera des logiciels d'analyse d'images, le tout conformément aux limitations inscrites dans la loi et sous le contrôle de la Commission Nationale Informatique et libertés (Cnil). La loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés énonce les conditions dans lesquelles un syndicat dit mixte ouvert tel que le SMOTHD est susceptible d'intervenir en la matière.

Le CSD pourra informer le maire d'éventuels troubles survenant dans le village. Il jouera également un rôle de conseil en matière d'utilisation des caméras. Une contribution sera demandée à la commune pour ce service.



LES CAMÉRAS INSTALLÉES À VOTRE DOMICILE.....

Vous avez installé des caméras à votre domicile pour en assurer la sécurité, ou vous envisagez de le faire ?

Vous devez vous conformer aux règles qui assurent le respect de la vie privée des voisins, des visiteurs ou des passants. La mise en place de dispositifs filmant la voie publique par des particuliers n'est pas autorisée. Les particuliers, qui s'équipent de caméras de surveillance :

- **ne doivent filmer que l'intérieur de leur propriété.** Soit l'intérieur de la maison, ou, pour le cas d'une caméra extérieure, il peut s'agir du jardin, de la porte d'un garage situé à l'intérieur de la propriété ou d'un quelconque accès (par exemple, porte d'entrée) ou encore d'un chemin d'accès privé.
- **n'ont pas le droit de filmer la voie publique** ou une portion de voie publique, même pour assurer la sécurité de leur véhicule garé devant leur domicile.
- **n'ont pas le droit d'orienter leur caméra vers la propriété d'un voisin**, même partiellement.

Si le champ d'une caméra couvre une partie de voie publique ou de propriété voisine, il est nécessaire de revoir son installation (position, orientation), ou d'utiliser des techniques qui en limitent la portée ou permettent de flouter les zones non pertinentes.

La durée de conservation des images ne devrait pas excéder un mois et n'a pas à être définie selon la seule capacité de stockage et d'enregistrement.

Les images ne doivent pas être utilisées pour d'autres raisons que celles d'assurer la sécurité du domicile, et notamment ne peuvent pas être diffusées sur internet ou les réseaux sociaux.



Si une caméra est susceptible de filmer des personnes hors d'une sphère strictement privée réduite à la famille (par exemple, une personne employée à domicile), il est obligatoire d'informer ces tiers qu'ils sont susceptibles d'être filmés. Cette information peut être donnée par un affichage à l'entrée de la zone filmée ou encore par l'ajout d'une clause en ce sens dans le contrat passé avec l'un de ces tiers. En outre, dans le cas d'une personne employée à domicile, la réglementation précise qu'il est interdit de filmer les salariés en permanence lors de l'exercice de leur activité professionnelle.

Qu'en est-il des visiophones ?

Un visiophone permet d'identifier sur un écran la personne qui sonne chez soi. Cet équipement permet généralement d'enregistrer des photos ou des vidéos. Le ministère de l'Intérieur a précisé les règles applicables à ces systèmes (Journal officiel du Sénat, 26 janvier 2023) : « L'interdiction d'enregistrer des images de la voie publique par vidéosurveillance ne s'applique pas à un dispositif procédant uniquement à des prises de photographies. » Autrement dit, il est interdit d'enregistrer des vidéos avec un visiophone, mais les photographies restent autorisées, à condition de ne pas les reproduire ou les diffuser publiquement sans l'accord des intéressés.



LES CAMÉRAS INSTALLÉES À VOTRE DOMICILE.....

La caméra de surveillance de mon voisin filme chez moi : que faire ?

Si une caméra de surveillance d'un voisin ne respecte pas la réglementation concernant l'utilisation d'une caméra de surveillance extérieure, notamment le strict respect de votre vie privée, vous pouvez agir.

- En premier lieu, pour privilégier les bonnes relations de voisinage, parlez-en à votre voisin, pour l'alerter, l'informer, et lui demander de modifier son installation.

Si toutefois cette démarche échoue, vous pouvez saisir :

- Le service des plaintes de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés)
- Porter plainte auprès de tout service de police (police nationale ou municipale) ou gendarmerie
- Porter plainte directement auprès du Procureur de la République.

LES TEXTES DE LOI À CONNAÎTRE

Article 9 du Code civil

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à l'intimité de la vie privée : ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé.

Article 226-1 du Code pénal

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

- 1° En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel.
- 2° En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.
- 3° En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci.

Lorsque les actes mentionnés aux 1° et 2° du présent article ont été accomplis au vu et au su des intéressés sans qu'ils s'y soient opposés, alors qu'ils étaient en mesure de le faire, le consentement de ceux-ci est présumé.

[...]

Lorsque les faits sont commis au préjudice d'une personne dépositaire de l'autorité publique, chargée d'une mission de service public, titulaire d'un mandat électif public ou candidate à un tel mandat ou d'un membre de sa famille, les peines sont également portées à deux ans d'emprisonnement et à 60 000 euros d'amende.



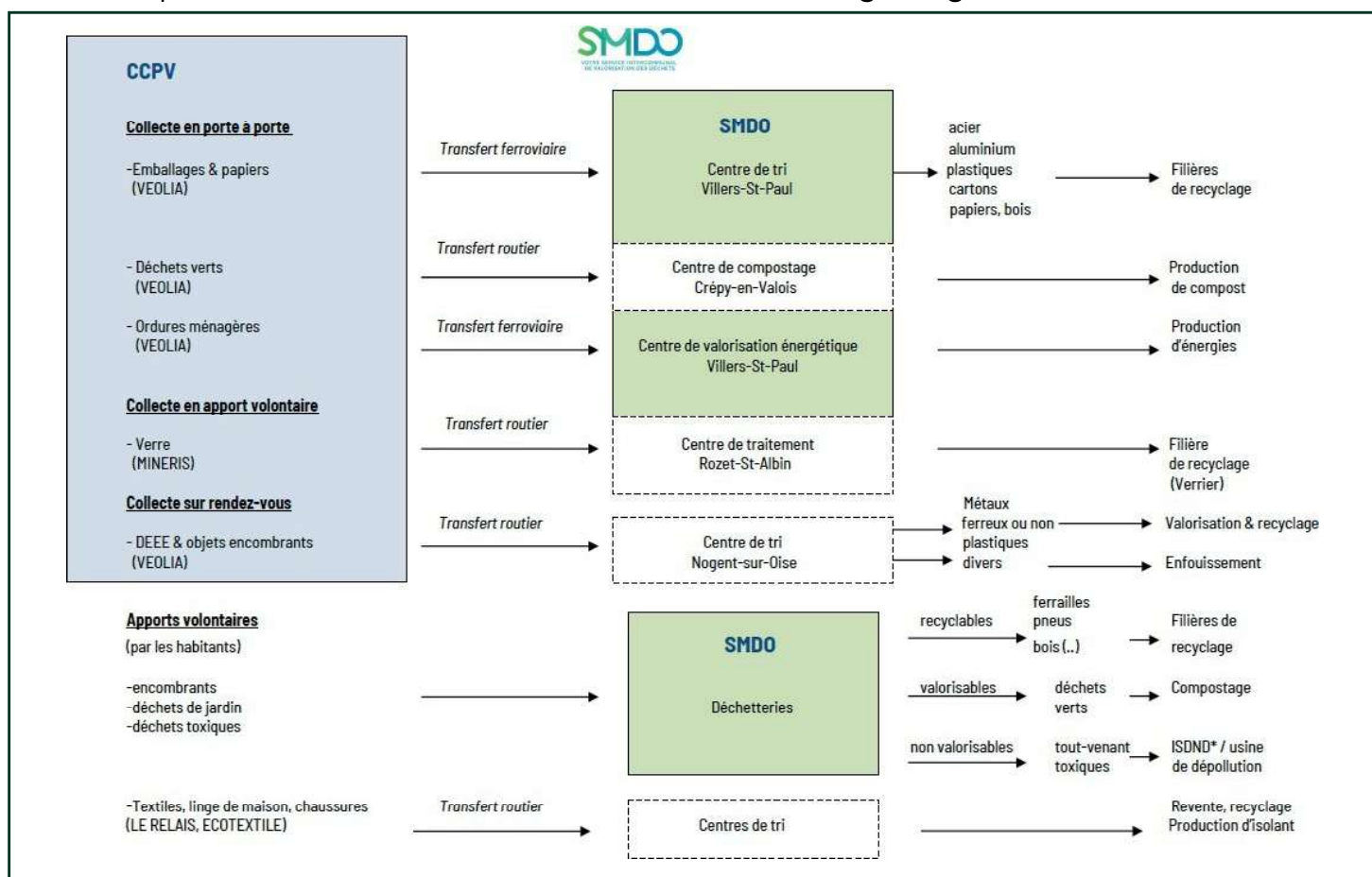
BILAN 2024 DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS L'OISE.....

La mairie a reçu les rapports d'activité pour l'année 2004 de la CCPV et du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) concernant la collecte et le traitement de nos déchets. C'est une activité énorme pour laquelle nous disposons de beaucoup de données. Nous vous présentons ci-dessous quelques éléments de synthèse pour vous informer au mieux sur ce sujet.

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?

La Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), qui comprend 62 communes et 56 000 habitants, s'occupe de la collecte des déchets : poubelles, noires, jaunes, vertes, de la collecte du verre et de la collecte des encombrants. Ces ramassages ont été sous-traités à Véolia (et à Mineris pour le verre). Il se fait au porte-à-porte avec des camions à bras automatique lorsque c'est possible. Dans l'Oise, d'autres communautés de communes ont des systèmes de collecte différents (au poids, etc.).

Le SMDO, qui rassemble presque toutes les communautés de communes de l'Oise, assure quant à lui, le transport, le traitement et la valorisation des déchets. Il gère également les déchetteries.



LES COÛTS

Les recettes de la CCPV pour la gestion des ordures ménagères sont essentiellement constituées par la taxe payée par les habitants.

Ses dépenses, en 2024, ont été de 6,5 millions d'euros, représentant 114 euros par habitant. Sur ce montant, la CCPV verse 2,6 millions d'euros aux deux entreprises de collecte des déchets et 2,8 millions d'euros au SMDO pour le traitement de déchets.

Le SMDO, pour l'ensemble de l'Oise a un budget de 75 millions d'euros. Comme quoi, les déchets c'est coûteux ! La moitié est financée par les communautés de communes membres, 20 % proviennent de taxes collectées au niveau national (Citeo) et 15 % de la vente directe de déchets ou de chaleurs.



BILAN 2024 DE LA GESTION DES DÉCHETS DANS L'OISE.....

LES QUANTITÉS DE DÉCHETS

Dans notre communauté de communes, le volume de déchets collecté est assez stable d'une année sur l'autre :

Type de déchets	2024
Poubelles noires (résiduel)	203 kg/hab
Poubelles jaunes (papiers, emballages)	78 kg/hab
Poubelles vertes (déchets verts)	82 kg/hab
Verre	24 kg/hab
Encombrants	4 kg/hab
Textiles	5 kg/hab

QUE FAIT LE SMDO DES DÉCHETS QU'IL REÇOIT ?

Le SMDO dispose à Villers-Saint-Paul d'un centre de tri très important et d'un incinérateur.

86 % des déchets sont valorisés. Notez que "valorisés" ne signifie pas "vendus". Cette valorisation a un coût très important et les recettes qui en proviennent ne représentent que 15 % des dépenses du SMDO. Ceci veut dire que moins il y aura de déchets et plus le coût de traitement sera faible.

Sur 100 déchets valorisés par le SMDO :

- 37 % sont brûlés : l'incinérateur, situé à Villers-Saint-Paul alimente un réseau de chaleur pour les villes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul.
- 28 % sont recyclés : les différents déchets, une fois triés sont envoyés vers des usines de recyclage. 80 % de celles-ci sont en France
- 21 % concerne une valorisation organique (compost)
- 13 % sont enfouis

Si l'on ne regarde que les déchets de nos 4 poubelles (noire, jaune, verte et verre), 52 % seront brûlés et 48 % seront valorisés.

QUELLE EST LA POLITIQUE DE CES STRUCTURES ?

Tant la CCPV que le SMDO, tous deux cherchent à réduire le volume des déchets et surtout à améliorer le tri. Des gains importants peuvent être faits. La première action (CCPV) est de favoriser le compostage à la maison, totalement gratuit.

a) De nombreuses campagnes d'information et de prévention sont menées par ces deux organismes. Il y a aussi de la sensibilisation dans les écoles. Moins on brûlera de déchets et moins on aura de cendres à enfouir (et moins il y aura de pollution).

W) Outre l'information il y a aussi le contrôle des poubelles qui s'est maintenant mis en place un peu partout dans le département.

Bilan compostage domestique



- Potentiel de foyers concernés : 18 000
- Nombre de foyers équipés : 2 000
- Taux d'équipement : 11 % (taux visé : 15 à 20 % des foyers potentiels)



Composteurs distribués :

- 400 litres : 1 500
- 600 litres : 500



- Potentiel réduction OMR : 25 kg / an / hab (= 125 t/an)
- Potentiel réduction déchets verts : 40 kg / an / hab (= 200 t/an)



SOYEZ RESPECTUEUX DE LA POUBELLE JAUNE.....

La communauté de communes réalise dorénavant, de temps à autres, un contrôle du contenu des poubelles jaunes. Une poubelle qui contient des déchets non conformes peut ne pas être ramassée.

Un contrôle a eu lieu le 8 octobre dernier. 43 bacs jaunes ont été contrôlés (sur 72 présents) et 3 ont été refusés. Voici les déchets non conformes qui s'y trouvaient :

- objets en plastique : fleurs en plastique + voile,
- déchets destinés à la poubelle noire : nappes en kraft / papier peint dans un sac noir.

RAPPEL DES RÈGLES

La poubelle jaune reçoit tous les emballages et tous les papiers (voyez l'affiche ci-contre)

Les emballages

Il n'y a pas vraiment d'exceptions. Ce sont les cartons (coupés pour qu'ils entrent dans le bac jaune), les sacs en papier, les bidons métalliques, les flacons et bouteilles plastique, les boîtes en carton et les boîtes métalliques. Ajoutez-y tous les sachets plastique et les capsules à café.

Vous mettrez en particulier, dans le bac jaune :

- Les pots de yaourt et leur film plastique de couverture
- Les barquettes en polystyrène (et leurs films plastiques)
- Les filets enveloppant les légumes quand ils sont en plastique
- Les couvercles de pots de confiture
- Le papier aluminium ou les films étirables usagés
- Les plastiques bulle
- Les boîtes de chocolat vides
- Les boîtes d'œufs
- Petite barquette de fruits en bois ou boîte à fromage en bois
- Tout tube (dentifrice, sauce tomate).

Vous ne mettez pas ceci (qui devra être mis dans la poubelle noire) :

- Les tissus, les filets en tissus,
- Les blocs de mousse (servant de cale dans les boîtes)

Les papiers

Tous les papiers constitués exclusivement de papier. Séparer au préalable, si besoin, les papiers des plastiques.

Vous mettrez en particulier, dans le bac jaune :

- Tous les papiers de tous les emballages
- Les courriers, les catalogues, toutes feuilles de papier, etc.
- Les tubes en carton (les couper pour qu'ils entrent dans le bac)
- Les papiers cadeau

Vous ne mettez pas ceci (qui devra être mis dans la poubelle noire) :

- Mouchoirs en papier ou Sopalins usagés
- Le papier sulfurisé utilisé pour une cuisson au four
- Le papier cristal entourant un bouquet de fleurs
- Les papiers peints usagés
- Une nappe en papier (car le plus souvent plastifiée)



SOYEZ RESPECTUEUX DE LA POUBELLE JAUNE.....

Dernière remarques

Les cartons doivent être dépliés, coupés suivant la grandeur, pour ne pas dépasser du bac jaune. Les différentes matières doivent être séparées au maximum, pas de pots imbriqués les uns dans les autres. Dans le doute, choisissez la poubelle noire.

Ne pas jeter dans le bac jaune :

- Les verres en carton ou en plastique, assiettes en carton, sont à mettre dans la poubelle noire.
- Un étui à lunettes sera à mettre dans la poubelle noire
- Le bois : à porter à la déchetterie.
- Des restes de nourriture
- Jouet, peluche, appareil électrique (déchetterie),
- Verre (bouteilles, pot de conserves à déposer dans les bornes à verre)
- Vaisselle cassée : dans la poubelle noire
- Vitrerie, miroir : en déchetterie





L'INSTANT BIODIVERSITÉ.....



PROTÉGEONS LES ARBRES ET GLOBALEMENT NOS FORÊTS

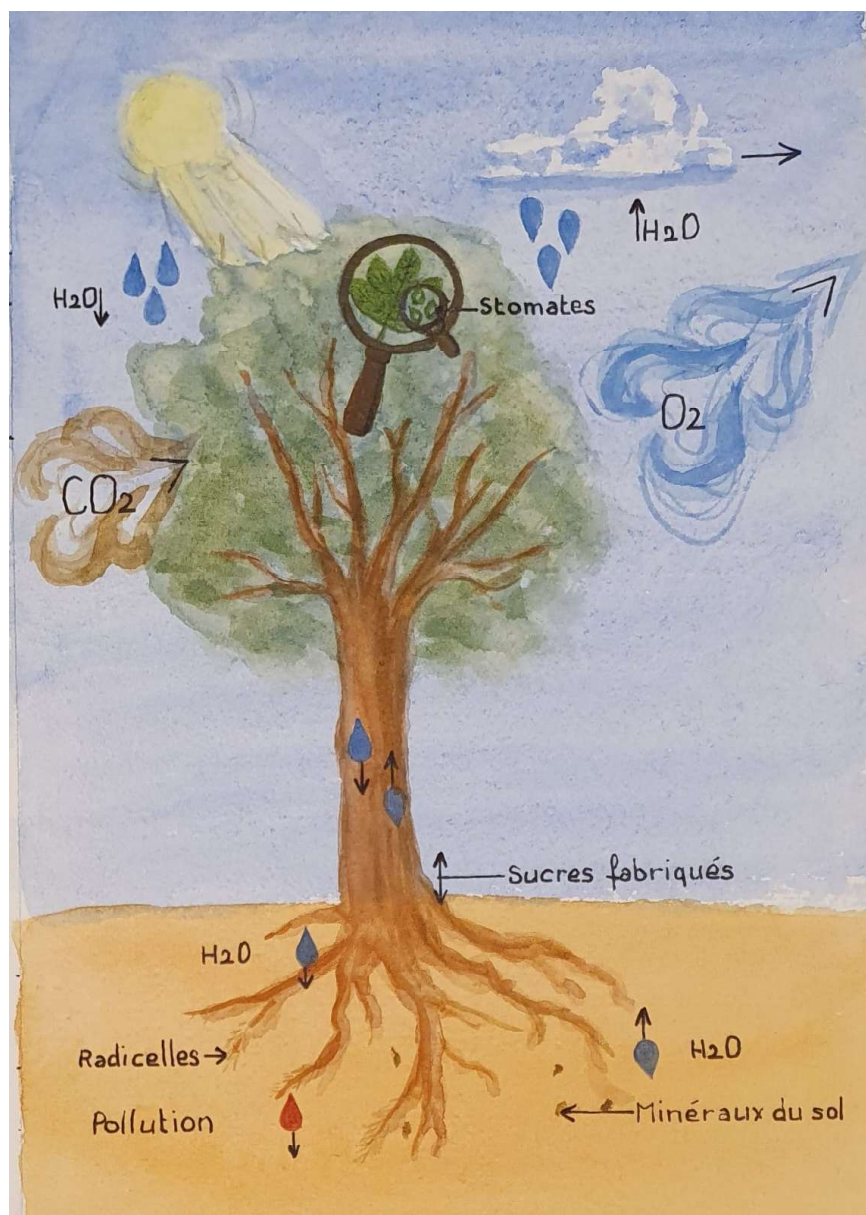
Les forêts constituent un puits de carbone

Avant toute chose, les feuilles d'un arbre possèdent des millions de petits trous, les stomates. Ces trous s'ouvrent pour permettre aux feuilles d'absorber ou de rejeter des gaz et ainsi permettre à l'arbre de respirer.

De jour, la chlorophylle (pigment vert) des feuilles, capte la lumière solaire. Les stomates s'ouvrent et absorbent du dioxyde de carbone (CO_2), des poussières en suspension dans l'air et de l'eau (H_2O). Ces composants subissent une série de réactions complexes (la photosynthèse) pour produire du glucose et libérer alors dans l'atmosphère des molécules d'oxygène (O_2). Les sucres sont soit utilisés pour la croissance, soit mis dans des réserves pour plus tard.

Pour leur part, les racines puisent des sels minéraux dans le sol, essentiels à la nutrition, la croissance, la photosynthèse et la transpiration des plantes ; elles absorbent l'eau présente dans le sol, qui est ensuite libérée dans l'atmosphère par transpiration via les stomates des feuilles ; elles captent, stockent, voire éliminent certaines pollutions.

De nuit, la photosynthèse n'est pas possible en raison du manque de lumière.



Le « puits de carbone » vient donc de la photosynthèse. Grâce à elle, l'absorption de CO_2 dépasse largement celle rejetée pour la respiration de l'arbre. Et que devient ce CO_2 ? Il est transformé en matière organique que constitue l'arbre.



L'INSTANT BIODIVERSITÉ.....

Qu'arrive-t-il au CO₂ stocké lorsque l'arbre meurt ?

À la mort du végétal, une partie du CO₂ est effectivement rejetée dans l'atmosphère, mais la plus grande part reste acquise à l'écosystème. Dès que l'arbre est au sol, une course s'engage pour des milliers d'espèces de champignons et d'insectes, spécialistes d'un stade précis de la décomposition. Le tronc, lentement réduit en miettes, sera enfoui de plus en plus profondément dans le sol, aidé par la pluie. Plus on s'enfonce dans le sol, plus la température baisse, et plus la vie ralentit jusqu'à s'arrêter presque totalement. Le CO₂ entame alors un très lent processus de transformation et d'enrichissement sous forme d'humus, pour devenir houille ou lignite dans un avenir lointain.

Dans le cas d'un incendie, les végétaux relâchent brutalement dans l'atmosphère tout le gaz carbonique accumulé, accélérant les émissions de CO₂ et déséquilibrant les puits de carbone.

Si on abat un arbre, en revanche, il continue à stocker le gaz carbonique pendant un certain temps.

LES VERTUS DE L'ARBRE

L'arbre nettoie l'air et purifie l'eau naturellement



Mycélium

Une fois l'eau de pluie infiltrée dans le sol, les racines des arbres agissent comme des tuyaux et guident l'eau jusqu'aux nappes souterraines.

En chemin, les champignons qui lient une dépendance vitale avec les arbres en colonisant leurs racines, développent dans le sol tout un système de filaments, le mycélium. Ce dernier filtre les métaux lourds, nocifs pour les racines, mais pas pour les champignons qui eux, se nourrissent des glucides de l'arbre.

Pour donner une idée, une cuillère à café de terre forestière contient plusieurs kilomètres de ces filaments appelés hyphes.

Régulateur du climat et climatiseur géant

Par évapotranspiration, la forêt et le couvert forestier génèrent une grande quantité d'humidité dans l'air. Chaque mètre carré de forêt correspond à 27 mètres carrés de feuilles et d'aiguilles, sur lesquels se déposent les pluies avant de s'évaporer dans l'atmosphère. Ils forment ainsi de nouveaux nuages qui se déplacent vers le centre des continents, où ils se dissolvent de nouveau en pluie.

L'arbre absorbe environ 50% du rayonnement solaire, en réfléchit environ 30% par ses feuilles, et en laisse passer environ 20%. Combiné à l'évaporation lors de la transpiration, ce phénomène influe sur le degré d'humidité locale, tempère les variations extrêmes du climat et protège le sol du dessèchement. Les arbres peuvent ainsi refroidir l'air ambiant de 2° à 8°C.





L'INSTANT BIODIVERSITÉ.....

Protecteur des territoires

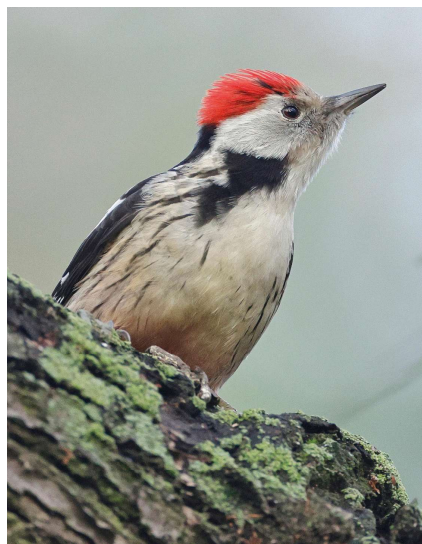
Les massifs forestiers agissent comme des barrières naturelles. Ils sont capables de limiter les dégâts des avalanches en montagne, des glissements de terrain, de protéger des tempêtes, de préserver les rivières. Ils freinent ainsi les phénomènes d'érosion, d'inondations, de lessivage du sol, en le maintenant par leur système racinaire et leurs racinelles. Grâce aux poils absorbants de ces dernières, la surface en contact avec la terre est démultipliée, ce qui leur permet d'aspirer un maximum d'eau.

Protecteur contre le bruit

Une ceinture d'arbres de 30 mètres d'épaisseur réduit le bruit de 6 à 8 décibels, donnant la sensation d'un niveau sonore divisé de moitié.

Les arbres sont un réservoir de biodiversité

Un seul arbre représente des millions de calories sous forme de sucre, cellulose, lignine et glucides, fournissant nourriture, abri et protection à toute une microfaune qui vit en symbiose avec lui, mais aussi à des oiseaux, insectes et petits animaux.



Pic Épeiche

Les plus grands arbres constituent des logements convoités : les pics, les chouettes, les loirs, les martres et les chauves-souris ont une préférence marquée pour les troncs des vieux individus, au diamètre plus large. La plupart des animaux liés aux arbres ne leur font aucun mal. En Amazonie, un seul grand arbre peut abriter plus de 500 espèces différentes, allant des insectes aux mammifères.



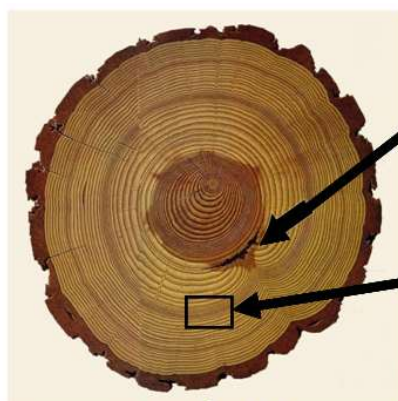
Chouette Chevêche

L'arbre peut avoir des vertus bénéfiques sur le corps et l'esprit

La sylvothérapie est une technique de relaxation et de méditation au contact des arbres. Des études japonaises prouvent que 20 minutes en forêt boostent l'immunité et la créativité en réduisant notre stress. Sans oublier que le changement de la nature au fil des saisons (couleurs, fleurs, parfum,...) a des effets psychologiques sur les humains.

Il peut servir d'archives naturelles

Les cernes de croissance d'un arbre ne servent pas uniquement à déterminer son âge. La dendrochronologie, science des anneaux, révèle des catastrophes passées (éruptions, sécheresses, inondations, incendies). Les scientifiques utilisent ces "archives naturelles" pour reconstituer l'histoire du climat terrestre.



Cicatrice liée à un incendie au cours de son histoire

Cernes très serrées liées à une sécheresse

LBprofor.com



L'INSTANT BIODIVERSITÉ.....

LES FORÊTS SONT DES SUPER-ORGANISMES



Chenilles processionnaires

Les forêts sont structurées comme le sont les fourmilières.

Les arbres ont le pouvoir de se défendre, de se protéger en augmentant par exemple la teneur en substances toxiques de leurs feuilles, pour repousser certains envahisseurs gourmands. Dans certains cas, les chênes envoient des tanins amers et toxiques dans leur écorce et leurs feuilles.

Les arbres ont également le pouvoir de communiquer entre eux : électriquement, olfactivement, chimiquement, en émettant des substances attirantes, tout ça pour avertir leurs congénères d'une menace, et ameuter les prédateurs des insectes agresseurs.

Mais certains arbres sont solitaires et ne permettent pas ce partage d'informations. Dans ce cas, ce sont les champignons qui sont appelés à la rescousse pour garantir la continuité de la transmission des signaux par leurs ramifications. Cet « internet » souterrain permet également d'échanger des nutriments, et même de soutenir les arbres affaiblis en partageant des ressources.



Mésange bleue

MAIS NOS FORÊTS SOUFFRENT

A cause du dérèglement climatique et de la sécheresse, les arbres trouvent moins d'eau dans le sol. Pour garder un peu d'eau en eux, se protéger et survivre, ils arrêtent de transpirer, en fermant leurs stomates. Ce faisant, ils se privent de nourriture. Les feuilles s'assèchent et tombent, ce qui les fatigue beaucoup.

De plus, nos choix en matière de gestion forestière fragilisent et menacent les écosystèmes forestiers : la sylviculture, le déboisement, les monocultures,... Il est à noter que la disparition d'une seule espèce végétale peut entraîner à elle seule l'extinction de 30 espèces animales.

QUE POUVONS-NOUS FAIRE POUR LES AIDER ?

Maintenir les arbres existants, garder sur pied les plus âgés, car ils sont plus résistants. Plus un arbre est vieux, plus il stocke de CO₂. A noter qu'un chêne de 100 ans est un adolescent.

Varier les espèces d'arbres pour diminuer le développement de l'une au détriment des autres, choisir des essences locales, adaptées au climat local et à la biodiversité, veiller à ne pas planter au détriment d'autres milieux naturels qui sont aussi des puits de carbone : prairies, tourbières, zones humides...

La tourbe est le fruit d'épaisses couches de végétaux accumulés depuis des millénaires. Son extraction entraîne la destruction de cet écosystème, libérant d'énormes quantités de carbone dans l'atmosphère. Il existe des alternatives locales et renouvelables : compost, fibre de bois, engrais verts, paillage,...



Aigrettes en zone humide



L'AGENDA CULTUREL.....

Date	Heure	Type	Lieu	Événement	Description	Site
15/12/25 au 18/5/26	18h15 à 19h	Atelier	Crépy	Et si on chantait ?	Atelier parents/enfants à partir de 6 ans. Un samedi sur deux.	
6/12/25 au 21/3/26	9h30 à 10h15	Atelier	Crépy	Eveil musical	Un samedi par mois, venez partager un moment musical unique avec votre enfant (6 à 24 mois).	
17/1 18/1	10h-18h	Atelier	Fresnoy-le-Luat	Stage de mosaïque	Venez vous initier à la mosaïque le week-end du 17 et 18 janvier 2026 dans mon atelier.	
6/12/25 au 21/3/26	10h30 à 12h	Atelier	Crépy	Yoga en famille	Un samedi par mois, parenthèse de douceur avec votre enfant le temps d'une séance de Yoga en famille animée par Viviane Seguin.	
6/12 au 23/12	10h30	Atelier	Crépy	Club ados	Un samedi par mois, viens partager tes coups de cœur en littérature, cinéma et musique !	
13/12/25 au 23/5/26	14h	Atelier	Crépy	Labo écriture	Un samedi par mois, un atelier pour apprendre à manier l'écrit, faire travailler son imaginaire	
17/1	19h	Concert	Crépy	Talents du Valois	Concert musiques actuelles En partenariat avec L'Assoc'au Bœuf	
12/12/25 au 3/4/26	17h30 à 18h30	Atelier	Crépy	Family Training	Un vendredi par mois venez faire du sport en famille, proposé par la MJC centre social.	
23/01	20h30	Conférence	Lévignen	Perchés	Goéland argenté, merle noir, courlis cendré... Entre conférence et joutes sifflées, une symphonie musicale.	
30/01	20h30	Conférence	Lévignen	Le P.A.R.D.I.	Connaissez-vous « L'espéranto Gestuel » ? Une conférence loufoque entre paroles, objets et gestes improbables ;	
30/01	20h30	Théâtre	Crépy	La Clairière	Luce et Pierre, jeunes retraités, profitent dans leur jardin. Mais au matin le mur a disparu les offrant à la merci de la vie sauvage... et des gens de la forêt.	



L'AGENDA CULTUREL.....

Date	Heure	Type	Lieu	Événement	Description	Site
6/02	20h30	Théâtre humour	Lévignen	Conseils aux spectateurs	Quelle influence a le public sur la qualité d'une représentation théâtrale ? Une réponse, avec humour, de Jérôme Rouger...	
6/02	20h30	Spectacle musical	Crépy	Mike & Riké	Une plongée dans les aventures des 2 chanteurs de SINSEMILIA	
7/02	10h30	Conférence	Crépy	histoire de Fresnoy-le-Luat et Gondreville	Découvrez l'histoire fascinante de Fresnoy-le-Luat et Gondreville, deux villages voisins aux parcours bien distincts.	
7/03	10h30	Conférence	Crépy	Histoire du château de Nanteuil	Né au XIIe siècle, ruiné pendant la Guerre de Cent Ans, reconstruit à la Renaissance puis détruit à la Révolution, le château de Nanteuil-le-Haudouin est un témoin oublié de l'histoire du Valois.	
13/03	20h30	Théâtre	Boissy Fresnoy	Le malade imaginaire	Le Collectif Citron offre une relecture contemporaine et énergique du classique de Molière.	
14/03	20h30	Théâtre	Crépy	Consentements	Le consentement que des données à caractère personnel la concernant, fassent l'objet d'un traitement.	
20/03	20h30	Théâtre	Boissy Fresnoy	Les clairvoyantes	Entre écriture contemporaine, magie d'objets et mentalisme, une performance ésotérique et théâtrale qui bouscule nos certitudes...	
25/03	15h	Danse	Boissy Fresnoy	Immobile & rebondi #2	Comment réagir face aux difficultés... ? Entre cirque et danse, un conte débordant d'énergie	
28/03	10h30	Conférence	Crépy	Quizz Aux racines de l'histoire	Testez vos connaissances sur le patrimoine du Valois à travers un quiz ludique et accessible à tous !	
28/03	20h30	Théâtre	Crépy	Elles	Une employée, une musicienne, une réfugiée afghane, dans un huis clos. Trois femmes. Trois destins. Trois voies. Trois voix. Trois accords.	

**LA MAIRIE**

4, rue de Metz
60129 Glaignes
03.44.59.04.10

Permanences

Lundi de 09h30 à 11h00
 Mercredi de 18h30 à 20h00
 Vendredi de 14h00 à 16h00

Les numéros d'appel urgents suivants vous permettent de contacter vos élus en dehors des heures d'ouverture de la mairie :

Maire : Marie-Paule TARDIVEAU • 06 32 14 88 68
 1^{er} Adjoint : James MARTIN • 06 37 30 18 61
 2^{ème} Adjoint : Patrice MAIELLO • 06 45 00 87 84
 3^{ème} Adjoint : Bernard GAY • 07 72 24 29 99

Quelques numéros d'urgence :

Police, gendarmerie	: 17	Pompiers	: 18
Samu	: 15	Violence sur enfants	: 119
Saur (problème eau potable)	: 03 60 56 40 09	Sicae (problème électricité)	: 03 69 24 09 88
Saur (votre dossier)	: 03 60 56 40 01	Sicae (votre dossier)	: 03 44 926 926

Des anecdotes en matière de finances

La tulipomanie, quand une fleur valait une maison : Au XVII^{ème} siècle, les Pays-Bas ont connu une bulle spéculative sans précédent appelée "tulipomanie". Très prisés, les bulbes de cette fleur ont vu leur prix monter en flèche, atteignant des sommes astronomiques. À son apogée, en 1637, un seul bulbe rare pouvait valoir autant qu'une maison à Amsterdam. Puis le marché s'est effondré, provoquant des pertes massives pour les investisseurs. Cet épisode est considéré comme la première bulle spéculative documentée de l'histoire.

Jackpot pour le perroquet... Les colloques de notaires et d'assureurs regorgent d'anecdotes insolites sur les bénéficiaires de contrat d'assurance vie. Ainsi, cet épargnant désignant une fondation ornithologique comme bénéficiaire de son contrat, avec pour mission de s'occuper de son perroquet et de lui faire répéter, chaque jour une phrase en sa mémoire. La fondation a accepté, mais a dû prouver qu'elle remplissait bien cette obligation pour percevoir les fonds.

Rappel des horaires des activités bruyantes autorisées

Lundi - vendredi	: 8 h 30 - 12 h	et	13 h 30 - 19 h 30	Dimanche / jour férié : 10 h - 12 h
Samedi	: 9 h - 12 h	et	13 h 30 - 19 h	

Pour améliorer sans cesse le contenu des prochains numéros de ce bulletin, n'hésitez pas à nous faire parvenir vos idées et/ou articles, soit à l'attention des "Echos de Glaignes" à l'adresse de la mairie ou, mieux, sur notre adresse mail :

lesechosdeglaignes@orange.fr

L'équipe rédactionnelle des Échos de Glaignes : B. Gay, G. Jacques, MJ. Lahaye, P. Maiello, M. Meignen, R. Odent, F. Rayssier, C. Isaac, F. Kawass, les représentants des associations, les membres de l'équipe municipale.

Directrice de publication : Marie-Paule Tardiveau

Crédits photos : dons Mairie, associations, organismes cités, équipe municipale, Thierry Decouttere, Fabienne Kawass, Monique Lorillère, Adobe Stock, . .